



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI dans le secteur est élevé (84 %) mais comparable à la moyenne OMPL (85 %). Cependant, il est supérieur dans les branches des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et d'huissiers de justice. Les « autres contrats » sont principalement mobilisés par les cabinets d'avocats mais très faiblement dans les autres branches.

Le taux de CDD est assez constant, autour de 10 % dans toutes les branches à l'exception de celle des études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires où il atteint près de 15 %. Cette répartition est très stable sur les cinq dernières années.

Répartition des salariés par type de contrat de travail en 2012

Contrat						Ompl
CDI	90 %	82 %	83 %	88 %	84 %	85 %
CDD	8 %	9 %	15 %	10 %	9 %	11 %
Apprentissage	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	2 %
Autres contrats	1 %	9 %	2 %	1 %	7 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

Évolution des types de contrats 2008-2012



Secteur juridique

Branches professionnelles



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



JEUNES SALARIÉS PLUS SOUVENT EN CDD

Il existe un fort contraste entre les tranches d'âge.

Le taux de CDD est élevé chez les jeunes :

- ⊕ 19 % en moyenne chez les moins de 35 ans et jusqu'à 27 % dans études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires ;
- ⊕ 22 % dans les études d'huissiers de justice.

Il tombe en revanche à un niveau faible dans toutes les autres tranches d'âge : de 3 % à 8 % selon les branches. Il reste un peu plus élevé dans les études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires (6 % à 8 % selon les tranches d'âge).

Les « autres contrats » qui regroupent essentiellement les stagiaires (hors apprentis) sont faiblement mobilisés à l'exception de la branche des cabinets d'avocats pour les moins de 35 ans.

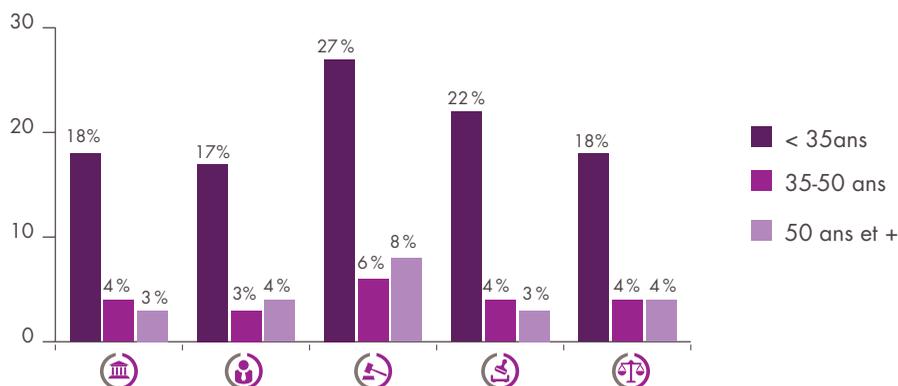
Type de contrats par tranche d'âge

Tranche d'âge/contrat					
< 35 ans	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	78 %	61 %	68 %	77 %	65 %
CDD	18 %	17 %	27 %	22 %	19 %
Apprentissage	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %
Autres contrats	3 %	21 %	4 %	1 %	15 %
35-50 ans	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	96 %	95 %	93 %	95 %	96 %
CDD	4 %	3 %	6 %	4 %	4 %
Autres contrats	0 %	1 %	0 %	1 %	1 %
50 ans et +	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	97 %	95 %	92 %	95 %	96 %
CDD	3 %	4 %	8 %	3 %	4 %
Autres contrats	0 %	1 %	0 %	2 %	1 %



Dans la branche des études d'administrateurs judiciaires, le taux de CDI est de 78 %. Le total de 100 % s'applique à chaque tranche d'âge.

Taux de CDD par tranche d'âge





TAUX DE CDD RÉGIONAL ASSEZ HOMOGENE

Le taux de CDD du secteur varie peu d'une région à l'autre, entre 7 % et 10 %.

Répartition des salariés en CDD par région

Région					
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	7 %	7 %	35 %	10 %	9 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	6 %	7 %	12 %	9 %	8 %
Auvergne, Rhône-Alpes	9 %	9 %	14 %	13 %	10 %
Bourgogne, Franche-Comté	10 %	10 %	20 %	10 %	10 %
Bretagne	5 %	8 %	13 %	13 %	9 %
Centre	14 %	6 %	7 %	6 %	7 %
Corse		7 %		9 %	7 %
DOM	17 %	8 %		8 %	9 %
Île-de-France	10 %	10 %	15 %	8 %	10 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	10 %	8 %	12 %	10 %	9 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	6 %	8 %	12 %	12 %	9 %
Normandie	7 %	6 %	13 %	7 %	7 %
Pays de la Loire	3 %	6 %	12 %	14 %	8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 %	10 %	15 %	11 %	10 %
Moyenne	8 %	9 %	15 %	10 %	9 %

Source : DADS 2012